

(98/C 174/87)

QUESTION ÉCRITE E-3379/97**posée par Carlos Robles Piquer (PPE) à la Commission***(23 octobre 1997)*

Objet: ALURE, Synergie et Amérique latine

La première année de mise en œuvre du programme ALURE, créé par la Commission pour aider à rationaliser et moderniser les systèmes d'exploitation énergétique en Amérique Latine, vient de s'achever. Ajoutons qu'un volet du programme Synergie est consacré à ce même objectif.

La Commission pourrait-elle présenter les données de base relatives au déroulement de cette expérience jusqu'à ce jour, notamment en ce qui concerne la promotion des énergies renouvelables, en indiquant les sommes investies, les bénéficiaires et les experts engagés ainsi que les résultats de cette première phase?

Réponse donnée par M. Marín au nom de la Commission*(13 novembre 1997)*

ALURE (Amérique latine — utilisation optimale des ressources énergétiques) est un programme de coopération économique sous le règlement (CEE) n° 443/92 du Conseil, du 25 février 1992, relatif à l'aide financière et technique et à la coopération économique avec les pays en développement d'Amérique latine et d'Asie ⁽¹⁾. Il établit des relations, pour l'essentiel, entre compagnies d'électricité et de gaz de la Communauté et d'Amérique latine ainsi que des relations entre investisseurs des deux régions. ALURE n'intervient dans les questions institutionnelles que dans la mesure où est détecté un obstacle aux relations d'affaires. La taille type des projets est d'environ un million d'écus dont 500 000 écus à la charge d'ALURE.

Le comité consultatif d'ALURE propose une préselection des projets à la Commission par voie de recommandations. La sélection finale des projets est réalisée par la Commission. Pour la phase 1 d'ALURE (1995-1997), treize projets ont été sélectionnés pour 7 millions d'écus de contribution communautaire et autant de la part des consortiums d'entreprises. Les projets éligibles pour ALURE s'inscrivent dans une perspective de développement durable. Pour autant, son centre d'intérêt n'est pas la promotion des énergies renouvelables.

Synergie se situe en amont d'ALURE. Il se préoccupe de politique énergétique, y compris en Amérique latine. Le montant habituel de la contribution communautaire est de 150 000 à 200 000 écus pour des études ou des séminaires ou des activités de conseil.

Les énergies renouvelables font partie des priorités de Synergie au titre de la sécurité d'approvisionnement européen et de la protection de l'environnement. En ce qui concerne ces énergies, Synergie a cofinancé pour 220 000 écus, avec la commission des Nations unies pour l'Amérique latine (CEPAL), une étude sur le potentiel de la géothermie dans cette région et les barrières à son développement. Ce travail débouche sur le plan régional de développement qui sera discuté à Santiago du Chili du 10 au 12 novembre 1997. Deux experts italien et français ont contribué à ce travail.

Il y a relativement peu d'actions de coopération en matière de politique énergétique pouvant s'appliquer aux renouvelables. La demande dans ce secteur concerne plutôt des études de faisabilité pour des projets.

⁽¹⁾ JO L 52 du 27.2.1997.

(98/C 174/88)

QUESTION ÉCRITE E-3380/97**posée par Carlos Robles Piquer (PPE) à la Commission***(23 octobre 1997)*

Objet: Après l'Euro et l'élargissement

D'importants médias, auparavant peu favorables à la monnaie unique européenne, admettent aujourd'hui qu'elle est inévitable. Ils reconnaissent aussi que l'Union européenne s'élargira à de nouveaux États membres. Nous les en félicitons.